

Montréal, le 3 juillet 2025

Marie-Eve Fortin, présidente
Georges Lanmafanktopin, commissaire
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Projets de parcs éoliens de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Commentaires sur les projets de parcs éoliens de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale

Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,

Grâce à son regroupement de 120 chambres de commerce et près de 1000 entreprises membres, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Des projets structurants pour la croissance de notre économie et la transition énergétique

La FCCQ appuie la réalisation des projets de parcs éoliens de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale, dans la MRC de Montmagny. Alors que le Québec fait face à des besoins croissants en électricité propre, l'ajout combiné de 376 MW de capacité installée grâce à ces projets constitue une contribution majeure et urgente à l'atteinte des cibles énergétiques et de carboneutralité du Québec.

La filière éolienne est solidement implantée en tant que composante essentielle de notre portefeuille énergétique, en raison de son coût de revient compétitif et de la capacité de déployer des parcs éoliens rapidement dans une variété de régions, à proximité du réseau de transport électrique existant. Ces projets s'inscrivent dans un contexte régional et national favorable à leur réalisation, alors que le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec prévoit l'ajout conséquent de 10 000 MW en énergie éolienne d'ici 2035. Cela équivaut à la puissance fournie actuellement par trois de nos plus grands ouvrages hydroélectriques : l'aménagement Robert-Bourassa (LG-2), Manic-5 et le complexe de la Romaine.

En outre, en présumant que 100% des objectifs du Plan d'action d'Hydro-Québec auront été atteints, le Québec sera loin de pouvoir répondre à la demande. Il y aura donc un coût d'opportunité à chaque projet d'économie ou de production d'énergie qui sera entravé dans sa réalisation. Des dizaines d'entreprises québécoises ont des projets de développement nécessitant de l'électricité supplémentaire que nous n'avons pas encore, sans compter les investissements directs étrangers que peut générer, plus que jamais, notre électricité propre.

Les besoins importants et urgents en électricité du Québec pour les décennies d'avenir exigent l'action, surtout pour des projets comme ceux-ci qui bénéficient de retombées économiques importantes pour les communautés qui les accueillent et une bonne acceptabilité sociale.

Des retombées économiques concrètes pour les régions et les communautés locales

Les projets éoliens de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale représentent ensemble des investissements d'environ 1 G\$ qui vont générer des retombées économiques directes sur 30 ans de 275 M\$

et 239,2 M\$, respectivement. À titre d'exemple, la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy qui accueille un peu moins de 1000 habitants et dont le budget annuel est d'environ 2,7 M\$ recevra plus de 623 000 \$ par année, pendant 30 ans, grâce aux retombées générées par le projet. Cette contribution équivaut à plus de 20 % de son budget et augmentera considérablement sa capacité d'investissement dans des projets au bénéfice de sa communauté.

Au niveau des emplois, ils généreront chacun jusqu'à 250 emplois directs pendant la phase de construction, et jusqu'à 15 emplois permanents combinés pour l'opération et la maintenance des installations sur une période d'au moins 30 ans. Ces emplois durant la phase de construction auront également des retombées indirectes en stimulant la consommation dans les commerces de la région.

De plus, les projets éoliens de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale se distinguent par leur engagement à privilégier des fournisseurs québécois, notamment pour les travaux civils, l'ingénierie, et potentiellement la fabrication de composantes éoliennes.

Le projet de Saint-Paul-de-Montminy, réalisé par l'Alliance de l'Est, Kruger Énergie et Potentia Renouvelables, atteindra un contenu québécois de 60,1 %, soit le plus haut taux parmi tous les projets retenus dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2023-01. Également, Kruger mettra en place un registre de fournisseurs locaux afin de favoriser une participation régionale maximale.

Le projet de la Forêt Domaniale, réalisé par l'Alliance de l'Est et EDF Renouvelables Canada, pourrait atteindre 50,1% de contenu québécois et les ressources locales seront priorisées à prix et compétences égales. En outre, les tours d'éoliennes seront fabriquées dans l'une des usines québécoises de Marmen, renforçant ainsi l'ancrage manufacturier de la filière éolienne au Québec.

Ces engagements permettent de maximiser les retombées économiques dans nos régions, tout en renforçant l'expertise québécoise pour développer une filière d'avenir.

La FCCQ tient à souligner la qualité du modèle de partenariat mis en œuvre. Dans les deux cas, les projets sont réalisés en collaboration avec l'Alliance de l'énergie de l'Est, un regroupement de 209 collectivités, incluant la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk. Ce modèle assure la participation directe des communautés locales au développement des projets, à leur conception et à leurs retombées, tout en mobilisant l'expertise technique et financière d'acteurs privés d'envergure : EDF Renouvelables Canada, Kruger Énergie et Potentia Renouvelables. Il est un levier important pour renforcer l'acceptabilité sociale et favoriser un développement économique local durable.

Acceptabilité sociale et respect du territoire

Kruger Énergie, Potentia Renouvelables et EDF Renouvelables sont trois promoteurs bien établis au Québec, ayant réalisé plusieurs projets avec succès au cours des dernières années. Ils ont démontré leur capacité à travailler avec les communautés, à respecter les exigences réglementaires et à intégrer les projets de manière harmonieuse dans leur milieu d'accueil, comme le démontrent les deux études d'impact réalisées par Pesca Environnement.

Dans les deux cas, des consultations ont été menées depuis plusieurs années avec les municipalités, les propriétaires fonciers, les MRC, les Premières Nations, les organismes environnementaux et socioéconomiques et les parties prenantes des milieux acéricole, forestier, agricole, environnemental, touristique et économique, dont la chambre de commerce de la région. L'acceptabilité sociale de ces projets est réelle et repose sur un dialogue soutenu, qui perdurera même durant l'exploitation des éoliennes grâce à la mise en place de comités de suivi.

En outre, les deux projets ont fait l'objet d'études environnementales rigoureuses. L'utilisation des chemins existants (en particulier dans le projet de la Forêt Domaniale), les efforts de réduction des empiètements sur les milieux sensibles (humides, boisés, érablières) et la mise en place de mesures de mitigation démontrent une volonté claire d'inscrire ces projets dans une logique de développement durable. L'approche « éviter, minimiser, compenser » a été appliquée avec sérieux à chacune des étapes de ces deux projets.

Des mesures spécifiques sont prévues pour la protection des espèces sensibles dans les deux projets. Par exemple, les travaux de déboisement seront réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux, et les habitats critiques, comme celui de la grive de Bicknell, sont entièrement évités. Pour les chauves-souris, les promoteurs ont prévu la mise en drapeau des pales sous une certaine vitesse et, dans le cas du projet Forêt Domaniale, le bridage des éoliennes à 5,5 m/s pourrait être activé si la mortalité observée le justifie. Des suivis environnementaux post-installation seront réalisés pendant au moins trois ans pour évaluer les impacts sur la faune. Les tracés des chemins ont été optimisés afin de limiter les impacts sur les milieux humides, et les salamandres identifiées sur le site seront déplacées en amont des travaux.

Le contexte tarifaire

Tout en devant impérativement répondre à ce besoin énergétique, il est nécessaire que le Québec offre un environnement favorable pour les investisseurs, tant locaux qu'internationaux. Nonobstant d'autres impacts non souhaitables liés à la surconsommation énergétique, la faiblesse des coûts d'électricité au Québec constitue un critère important pour l'attrait des investissements. Il faut s'assurer de maintenir autant que possible cet avantage compétitif, alors que d'autres juridictions offrent des congés de taxes et d'impôt, des approbations plus rapides pour des projets étant donné des critères d'évaluation moins exigeants, une main-d'œuvre disponible, etc.

Or, selon les résultats de ce plus récent appel d'offres, le coût de l'énergie éolienne est très compétitif. La filière éolienne est donc avantageuse pour le Québec, autant sur le plan environnemental que sur le plan économique.

Conclusion

En raison de leur contribution stratégique aux objectifs climatiques et économiques du Québec, de leur ancrage territorial exemplaire, de leur faible impact environnemental, du niveau élevé d'acceptabilité sociale et de leurs retombées économiques structurantes, la FCCQ recommande que les projets de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale reçoivent une évaluation favorable de la part du BAPE, et que leur réalisation soit autorisée selon l'échéancier prévu.

Nous demeurons disponibles pour toute discussion à ce sujet, à votre convenance.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente et Monsieur le Commissaire, l'expression de ma considération distinguée.



Véronique Proulx

Présidente-directrice générale

Fédération des chambres de commerce du Québec